

Sommaire

UN NOUVEL HORIZON POUR L'ÉCOLE PRIMAIRE ET LE COLLÈGE

- À la rentrée 2008, une nouvelle organisation pour l'école primaire
- De nouveaux programmes d'enseignement pour l'école primaire
- Le guide pratique des parents
- De nouveaux programmes d'enseignement au collège

RÉNOVER LE LYCÉE

- La rénovation de la voie professionnelle
- La reconquête du mois de juin : vers la généralisation de l'expérimentation
- La préparation de la réforme du lycée : points de convergence et principes de la réforme

ASSURER LA RÉUSSITE DE TOUS

- L'accompagnement éducatif
- L'éducation prioritaire
- Améliorer l'orientation : le parcours de découverte des métiers et des formations
- Le dispositif expérimental de réussite scolaire au lycée

PERMETTRE L'ÉCOLE POUR TOUS

- La scolarisation des élèves handicapés
- La formation des auxiliaires de vie scolaire
- Les unités pédagogiques d'intégration (UPI)

OUVRIR L'ÉCOLE : L'ÉCOLE EN MOUVEMENT

- Le développement du numérique à l'école
- L'ouverture européenne à l'école : la présidence française de l'Union européenne (PFUE)

AMÉLIORER LA CONDITION ENSEIGNANTE

- La valorisation du métier d'enseignant

ANNEXE

- Les principales mesures du budget 2008

UN NOUVEL HORIZON POUR L'ÉCOLE PRIMAIRE ET LE COLLÈGE

- À la rentrée 2008, une nouvelle organisation pour l'école primaire
- De nouveaux programmes d'enseignement pour l'école primaire
- Le guide pratique des parents
- De nouveaux programmes d'enseignement au collège

À la rentrée 2008, une nouvelle organisation pour l'école primaire

Avec la nouvelle organisation de la semaine scolaire, la suppression des cours le samedi matin est effective, à la rentrée 2008, dans toutes les écoles maternelles et élémentaires.

Le samedi matin est ainsi rendu aux familles.

La nouvelle semaine scolaire compte désormais vingt-quatre heures d'enseignement réparties sur quatre jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi) ou sur neuf demi-journées, en y ajoutant le mercredi matin.

La durée maximum de la journée scolaire est toujours de six heures.

Ainsi le volume horaire d'enseignement des élèves français se rapproche de la moyenne européenne.

DES AIDES PERSONNALISÉES MISES EN PLACE DÈS L'APPARITION DE DIFFICULTÉS

Les élèves en difficulté bénéficieront désormais d'une aide personnalisée dès que les premières difficultés apparaissent et avant qu'elles ne soient durablement installées. La nouvelle organisation des horaires scolaires permettra, à chaque enfant qui en a besoin, de recevoir deux heures d'aide individualisée chaque semaine, effectuée par un enseignant, au-delà des 24 heures de classe.

L'organisation de cette aide est proposée par le conseil des maîtres de l'école et arrêtée par l'inspecteur de l'éducation nationale. Elle est définie, école par école, en fonction du contexte local. De nombreuses configurations existent : quatre fois une demi-heure, trois fois quarante minutes, deux fois une heure, une fois deux heures. Avant d'être mise en œuvre, elle doit faire l'objet d'un accord des parents à qui elle a été proposée par le maître.

DES STAGES DE REMISE À NIVEAU OFFERTS À TOUS CEUX QUI EN ONT BESOIN

Pour aller encore plus loin dans le traitement des difficultés, une aide complémentaire peut être proposée aux élèves de CM1 et de CM2 sous forme de stages de remise à niveau se déroulant durant les vacances scolaires. Cet enseignement est de 15 heures de français et de mathématiques durant une semaine, en groupes de cinq à six élèves, assuré par des enseignants volontaires rémunérés par des heures supplémentaires.

Ce dispositif s'est mis en place durant les dernières vacances de printemps et s'est poursuivi durant la première semaine et la dernière semaine des vacances d'été.

Au total 35 617 stages ont été organisés durant les vacances de printemps et d'été, avec le concours de 37 352 enseignants. Ils ont concerné 192 372 élèves.

De nouveaux programmes d'enseignement pour l'école primaire

La rentrée de l'année scolaire 2008-2009 voit l'entrée en application, dans toutes les classes, à l'école maternelle et à l'école élémentaire, de nouveaux programmes. Accompagnés des horaires par discipline, ils ont été publiés au Bulletin Officiel hors-série n° 3 du 19 juin 2008.

- Ces programmes sont plus courts et lisibles par tous. Ils sont recentrés sur les enseignements fondamentaux.
- Les sept grandes compétences constituant le socle commun de connaissances et de compétences y apparaissent explicitement.
- Les progressions annuelles, en français et en mathématiques, permettent à tous, enseignants comme parents d'élèves, de connaître avec précision les objectifs à atteindre par niveau.

Des horaires annuels sont fixés pour chaque domaine d'enseignement, une déclinaison hebdomadaire est précisée en français et en mathématiques.

Ces programmes confirment la liberté pédagogique des enseignants, c'est-à-dire la liberté de choix des méthodes et des outils nécessaires à l'acquisition des connaissances et des compétences par les élèves.

UN DISPOSITIF NATIONAL D'ÉVALUATION DES ACQUIS DES ÉLÈVES

Un nouveau dispositif d'évaluation en français et en mathématiques sera mis en place au cours de l'année scolaire 2008-2009. Il se compose d'un protocole national d'évaluation en français et en mathématiques au CE1 et au CM2. Les résultats des élèves et de leurs écoles aux évaluations nationales seront communiqués aux familles.

UN RENFORCEMENT DE LA PRATIQUE DES LANGUES VIVANTES ÉTRANGÈRES À L'ÉCOLE

Inscrit dans les programmes de l'école, l'enseignement d'une langue vivante étrangère est d'ores et déjà généralisé aux classes de CE2, CM1 et CM2. Son développement se poursuit en classes de CP et de CE1 : il sera achevé à la rentrée 2010. L'objectif fixé pour les élèves est le niveau A1 du cadre européen commun de référence pour les langues.

Afin d'améliorer les pratiques linguistiques des élèves, plusieurs mesures sont prises :

- les échanges de classes dans le cadre de partenariats internationaux seront multipliés, complétés par des jumelages électroniques "eTwinning" ;
- des dispositifs de visioconférence seront installés dans les écoles afin de soutenir l'apprentissage des langues en favorisant le contact avec des locuteurs natifs ; 1 000 écoles seront équipées au cours de l'année scolaire ;
- les activités organisées dans le cadre de l'accompagnement éducatif pourront avoir pour objectif de renforcer la pratique des langues étrangères.

DES RESSOURCES POUR FAIRE LA CLASSE

Des ressources pour faire la classe seront mises en ligne à destination des enseignants et des équipes d'école. Certaines comme "L'enseignement de la Shoah à l'école élémentaire" et "L'histoire des arts" seront disponibles dès la rentrée prochaine.

Le guide pratique des parents

L'école élémentaire se transforme à la rentrée 2008 pour mieux répondre aux besoins des élèves et les aider à réussir leur scolarité. Soucieux d'associer les familles aux changements en cours, Xavier Darcos a souhaité les informer des nouveautés de la rentrée 2008 et des possibilités de participation à la vie de l'école. C'est l'objectif du guide pratique des parents diffusé gratuitement par le ministère de l'Éducation nationale.

CONTENU DU GUIDE DES PARENTS

1. Un guide pratique rassemblant les informations nécessaires pour comprendre le fonctionnement de l'école primaire et des conseils pour accompagner efficacement son enfant tout au long de sa scolarité.
2. Les nouveaux programmes de l'école élémentaire qui entrent en application à la rentrée.
3. Des réponses aux principales questions que les parents peuvent se poser sur les nouveautés de la rentrée 2008.

DIFFUSION DU GUIDE DES PARENTS

Le guide des parents est distribué gratuitement à 5,1 millions d'exemplaires dans toutes les écoles primaires.

Il sera remis à chaque élève au cours de la semaine de la rentrée scolaire.

Il peut être commandé gratuitement sur www.education.gouv.fr

Il est également disponible en version accessible aux malvoyants sur simple demande à l'adresse suivante : guide-parents@education.gouv.fr

De nouveaux programmes d'enseignement au collège

Ces nouveaux programmes du collège tiennent compte des nouveaux programmes d'enseignement pour l'école primaire. Ils entreront en application à la rentrée de l'année scolaire 2009-2010 pour le français, l'histoire-géographie, l'instruction civique, les disciplines artistiques, l'éducation physique et sportive (EPS) et la technologie.

- **En français**, un soin tout particulier a été porté à l'étude de la langue qui se décline en trois rubriques : grammaire, orthographe, lexique. Fondées sur une terminologie claire ou simplifiée, les leçons de grammaire ont été réintroduites. Elles sont au service de l'expression orale et écrite des élèves.
Un fort accent est mis sur la littérature patrimoniale avec l'étude de grands textes et de grands auteurs (sous forme d'extraits ou d'adaptation) ; les principaux genres littéraires sont représentés. Une ouverture plus grande est faite à la littérature francophone et aux auteurs féminins en laissant toute leur place aux auteurs contemporains.
- **En histoire**, les grands repères indispensables posés à l'école primaire sont consolidés, approfondis et enrichis. Les collégiens apprennent également, de façon progressive, à identifier et à analyser les différentes sources de l'histoire.
Comme à l'école primaire, l'enseignement de l'histoire s'articule avec celui de **l'histoire des arts** qui se traduit toujours par l'étude d'œuvres et suit la chronologie historique.
Cet enseignement constitue désormais un quart du programme d'histoire et la moitié des programmes d'arts plastiques et d'éducation musicale mais il est également dispensé dans les autres disciplines. Il doit donner sens à la pratique artistique aussi bien musicale que plastique.
- **Les programmes de mathématiques et de sciences qui sont en vigueur depuis la rentrée scolaire 2007-2008** ont fait l'objet d'ajustements. Afin d'établir la continuité avec le nouveau programme de l'école primaire, les contenus d'enseignement n'ont pas été modifiés. Tous les textes, notamment l'introduction commune aux quatre disciplines (mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, et technologie) ont été recentrés, les prescriptions de nature pédagogique ont été supprimées afin d'en améliorer la lisibilité et de garantir la liberté pédagogique.

RÉNOVER LE LYCÉE

- La rénovation de la voie professionnelle
- La reconquête du mois de juin :
vers la généralisation de l'expérimentation
- La préparation de la réforme du lycée :
points de convergence et principes de la réforme

La rénovation de la voie professionnelle

La rénovation de la voie professionnelle, engagée depuis septembre 2007, tend à affirmer l'égalité de dignité de la voie professionnelle par rapport à la voie générale et à la voie technologique, en organisant des parcours de durée égale, en trois ans, vers le baccalauréat professionnel, à l'issue de la classe de 3^e.

Elle vise à favoriser l'élévation du niveau de qualification des jeunes de la voie professionnelle, à améliorer leur insertion professionnelle en luttant contre les sorties sans qualification. Cette rénovation trouvera son plein épanouissement à la rentrée 2009.

Elle est marquée par deux axes essentiels : la généralisation du baccalauréat professionnel en trois ans (au lieu de quatre aujourd'hui) et l'augmentation du nombre d'établissements labellisés "lycées des métiers".

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL EN TROIS ANS

L'ambition de généraliser le cursus du baccalauréat professionnel en trois ans s'appuie à la fois sur les résultats de l'expérimentation menée depuis 2001 et aussi sur les sorties du système éducatif trop importantes à l'heure actuelle. En effet, l'accès au baccalauréat professionnel en quatre ans (deux années de BEP suivies de deux années de baccalauréat professionnel) est très sélectif puisque 27 % seulement des élèves de seconde professionnelle de BEP accèdent au baccalauréat professionnel.

Pour la rentrée 2008, l'expérimentation du cursus en trois ans vers le baccalauréat professionnel est étendue : près de 70 000 places sont proposées aux jeunes dans les lycées publics et les lycées privés sous contrat. Les jeunes disposent donc d'un choix d'orientation supplémentaire à l'issue de la classe de 3^e.

Parallèlement, des places complémentaires de CAP sont ouvertes pour, d'une part, accueillir des jeunes qui souhaitent s'engager dans la voie professionnelle dans un cursus d'insertion plus court et, d'autre part, répondre aux besoins de certains secteurs professionnels.

À la rentrée 2009, le cycle de référence d'accès au baccalauréat professionnel en trois ans sera généralisé.

Le premier trimestre de l'année scolaire 2008-2009 permettra de tenir les consultations préalables à la publication des textes réglementaires qui organiseront le cursus en trois ans. Il s'agira de définir les modalités pédagogiques de mise en application de ce cursus, en particulier les horaires de formation, les champs professionnels de la classe de seconde, ou encore les conditions de mise en œuvre dans les formations par apprentissage. Les commissions professionnelles consultatives, composées notamment de représentants du monde professionnel, sont engagées dans la définition des diplômes de niveau V qui seront accessibles pendant le parcours conduisant au baccalauréat professionnel.

LYCÉE DES MÉTIERS

La mise en œuvre de la rénovation de la voie professionnelle suppose une adaptation de l'appareil de formation professionnelle.

Le lycée des métiers, lieu de rencontre des quatre voies d'accès aux diplômes professionnels (scolaire, apprentissage, formation continue et validation des acquis de l'expérience), doit permettre cette adaptation.

La délivrance aux lycées professionnels du label "lycée des métiers" est destinée à renforcer la qualité et l'attractivité des formations professionnelles, à favoriser la fluidité des parcours et la diversité des publics accueillis.

Le label "lycée des métiers" a vocation à doter l'Éducation nationale d'un outil performant pour la mise en œuvre de la formation professionnelle tout au long de la vie. Il permet d'identifier des pôles de compétences en matière de formation professionnelle, de certification, d'accompagnement, d'information ou de services techniques aux entreprises. Il s'intègre parfaitement dans les engagements de la présidence française de l'Union européenne visant à favoriser la qualité dans les formations professionnelles

Au 31 décembre 2007, 440 lycées ont été labellisés, dont 93 au cours de l'année 2007. D'ici 2010, un total de 800 établissements devra être labellisé.

L'année 2008-2009 est une étape intermédiaire importante pour atteindre cet objectif.

La reconquête du mois de juin : vers la généralisation de l'expérimentation

L'année 2008 a été l'occasion pour six académies, Amiens, Besançon, Dijon, Rouen, Aix-Marseille (département du Vaucluse), Montpellier (département de la Lozère), d'expérimenter dans quinze départements une nouvelle organisation du baccalauréat général et technologique.

Cette reconquête du mois de juin 2008 qui a concerné 55 000 lycéens, soit 11 % des candidats, a été menée avec succès. Déjà, il est possible d'en dresser un premier bilan.

Sur le plan pédagogique, l'objectif de rendre du temps aux élèves et aux professeurs a été largement atteint. Il l'a été d'abord pour toutes les académies avec le report des dates des épreuves : le gain d'une semaine a ainsi été réalisé.

Plus spécifiquement pour les académies expérimentatrices, le gain a été effectif grâce au report des calendriers des conseils de classe. Les établissements ont pu rendre au baccalauréat sa juste place en permettant que se déroulent simultanément les épreuves du bac, les cours et enfin, les conseils de classes.

Les académies ont ainsi gagné, selon les niveaux de classes, entre quinze jours et trois semaines de cours effectifs. Le taux de présence des élèves étaient compris entre 60 et plus de 80 %. Le taux de présence des professeurs concernés était lui proche de 100 %. Les professeurs ont pu "boucler" leur programme et ont exprimé leur satisfaction à ce sujet. Beaucoup ont également profité de ce temps rendu pour aider les élèves dans la préparation de leurs examens, pour développer des bonnes pratiques (aide aux devoirs, travaux de groupes, révision de certaines parties de programmes plus difficiles, etc).

Sur le plan de l'organisation, les épreuves se sont déroulées dans des conditions optimales. Les modalités retenues, fondées sur la déconcentration et le meilleur service rendu aux usagers, ont été efficaces.

Les épreuves ont eu lieu dans les murs de l'éducation nationale, en faisant appel à un plus grand nombre de centres d'examens. Les charges liées à l'organisation des épreuves ont ainsi pu être mieux réparties en raison de la démultiplication des centres d'examens.

Dans la quasi-totalité des cas, les élèves ont été appelés à composer dans leur propre établissement, choix qui a été largement plébiscité : moins de stress en raison de la familiarité avec les lieux d'examen, pas de difficulté d'accessibilité pour les élèves handicapés, moins de difficultés liées aux transports en dépit de la grève des routiers, etc.

La reconquête a été l'occasion d'expérimenter ou d'étendre des formes plus dynamiques de correction (correction en atelier par exemple, en accord avec les professeurs et souvent à leur initiative). La revalorisation du coût de correction d'une copie (5 € contre 1,06 € ou 1,32 € en moyenne) a accompagné la mise en œuvre du nouveau dispositif. L'évaluation systématique du dispositif est en cours, mais d'ores et déjà, il est possible de conclure au vrai succès de l'expérimentation. Sa généralisation à l'ensemble des académies sera effective pour la prochaine session 2009.

La préparation de la réforme du lycée : points de convergence et principes de la réforme

Le lycée est un élément structurant dans le déroulement de la scolarité des élèves. Il conserve le prestige attaché au fait qu'il délivre le baccalauréat, premier grade universitaire. Mais dans son organisation comme dans ses modes de fonctionnement, il doit mieux correspondre aux attentes des lycéens et aux exigences du temps présent.

Son évolution est un enjeu majeur pour les élèves, les familles et les enseignants. Aussi est-il apparu nécessaire de rechercher le consensus le plus fort du corps social autour du concept d'un nouveau lycée. Le présent document précise les points de convergence à partir desquels le ministre et les syndicats engageront des discussions sur la réforme du lycée.

OBJECTIFS

Garantir la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur

Aujourd'hui, seuls 45 % des bacheliers inscrits en licence LMD parviennent en troisième année sans redoubler et plus de 20 % des étudiants interrompent leur cursus universitaire au cours des deux premières années. Cet échec prend racine au lycée qui doit mieux préparer ses élèves à réussir dans l'enseignement supérieur. C'est pourquoi le premier objectif de la réforme du lycée est de contribuer à diminuer par trois en cinq ans le taux d'échec dans le premier cycle de l'enseignement supérieur, afin d'atteindre l'objectif de 50 % de diplômés de l'enseignement supérieur fixé par le rapport annexé de la loi pour l'avenir de l'école d'avril 2005. Il est également de promouvoir l'accès aux IUT, STS et CPGE.

Assurer la réussite scolaire de tous les élèves au lycée

Près de 15 % des élèves sont obligés de redoubler la classe de seconde ; l'échec scolaire au lycée et dans l'enseignement supérieur concerne massivement les catégories socioprofessionnelles les plus défavorisées. À cela s'ajoute une hiérarchisation implicite des filières générales et technologiques du lycée reproduisant trop directement la hiérarchie sociale. Le second objectif de la réforme du lycée est de réduire le poids des déterminismes sociaux en aidant tout particulièrement les élèves les plus fragiles à réussir leurs études par une offre éducative adaptée.

Permettre à chaque élève de mieux choisir son orientation

Aujourd'hui l'orientation et l'affectation des élèves au lycée ne donnent pas satisfaction, comme en témoigne le taux élevé d'échec dans certaines voies de l'enseignement supérieur, le déséquilibre entre les débouchés réellement offerts par les différentes filières des voies technologiques et générales, le trop grand nombre d'orientations par défaut entraînant trop souvent, après l'entrée au lycée, des sorties précoces et sans qualification reconnue du système scolaire. Le troisième objectif de la réforme du lycée est d'en faire le lieu d'une réelle liberté de choix des lycéens, en évitant l'enfermement prématuré dans des filières, par la mise en place d'une diversité et d'une souplesse plus

grandes des parcours offerts ainsi que par un meilleur accompagnement des élèves. C'est dans ce cadre que la spécificité de la voie technologique sera prise en compte.

Rechercher de nouveaux espaces d'autonomie aux établissements.

Aujourd'hui, les marges d'autonomie des établissements sont trop réduites pour leur permettre de proposer des adaptations significatives aux particularités de leur public scolaire, au besoin d'autonomie et d'accompagnement que souhaitent les lycéens. Le quatrième objectif de la réforme du lycée est de redéfinir, dans le cadre des objectifs et des programmes nationaux, les modalités de fonctionnement des établissements scolaires afin d'installer les conditions d'une amélioration de l'autonomie et de renforcer la capacité des équipes d'enseignants à renouveler l'organisation des enseignements ainsi que l'accompagnement et le suivi des élèves.

PRINCIPES DIRECTEURS

Une nouvelle approche de l'organisation des études pour les lycéens

Un nouveau contrat entre le lycée et les élèves

Toutes les conséquences relatives à l'allongement des parcours scolaires des jeunes doivent être tirées : pour un nombre croissant d'entre eux, le lycée est une étape vers la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur. Il faut que le lycée s'adapte à cette évolution : tout au long de sa scolarité, le lycéen doit pouvoir se préparer à devenir étudiant, en développant le travail personnel autonome, la capacité de recherche documentaire et la maîtrise du travail en groupe.

Un nouveau cadre de travail personnalisé

Le cadre de travail des lycéens doit être renouvelé afin de rendre possible une plus grande personnalisation des parcours scolaires. Aussi on explorera, pour en tirer parti, les perspectives ouvertes, notamment, par une modularité de l'enseignement pour faciliter la progressivité et la diversification des situations d'apprentissage entre élèves et enseignants. Il conviendra ainsi de mieux différencier le temps destiné aux cours proprement dits, de celui qui pourra être consacré au travail sur projet, à la remise à niveau ou à l'approfondissement, et du temps dégagé pour l'accompagnement éducatif.

De nouvelles modalités pour la remise à niveau

La remise à niveau des élèves devra se faire selon des modalités plus souples, qui seront organisées dans le cadre d'une diversification du temps global de l'élève (temps scolaire et périscolaire) à l'intérieur de l'établissement, afin que le redoublement constitue un ultime recours.

Une nouvelle organisation des parcours scolaires des lycéens

L'architecture d'ensemble du lycée aura pour finalité de tenir compte à la fois du souhait d'autonomie et d'accompagnement personnalisé exprimé par les lycéens ainsi que de la nécessité d'une plus grande ouverture des établissements vers l'enseignement supérieur.

Les pistes suivantes seront explorées :

Décloisonnement et spécialisation

Les nouveaux parcours devront prendre appui sur une seconde de détermination qui sera repensée de façon à conforter les acquis disciplinaires et méthodologiques des élèves sortant du collège, tout en organisant l'exploration et la découverte progressives des domaines de spécialisation ou d'approfondissement qui leur seront offertes par le cycle terminal du lycée. Celui-ci devra proposer aux élèves les savoirs structurants et les différenciations pertinentes pour leur permettre de se spécialiser en vue de leur poursuite d'études dans l'enseignement supérieur.

Un parcours ajustable aux aspirations, besoins et capacités

La recherche de sens, l'aspiration à l'autonomie personnelle et à la liberté de choix se conjuguent, chez les lycéens d'aujourd'hui, avec le besoin d'accompagnement et la recherche de soutien et de conseil. L'organisation des études au lycée devra davantage tenir compte de l'évolution du rapport que les lycéens entretiennent avec le savoir et les adultes, comme de leur positionnement dans la société. Il faudra veiller à ce que les parcours proposés offrent davantage de souplesse et prennent mieux en compte les aspirations et les besoins des élèves.

Des possibilités de passerelles et de réorientation

Enfin, il faudra veiller à ce que les réorientations et les changements de parcours soient plus faciles à organiser que dans la situation actuelle du lycée.

Une nouvelle conception du métier d'enseignant

Afin d'accompagner la transformation du lycée, il faut réfléchir à l'évolution en parallèle des pratiques professionnelles des enseignants et à leur reconnaissance en fonction des missions exercées.

Installer de nouvelles relations avec les élèves

Les lycéens souhaitent d'autres relations avec leurs enseignants que le cours dont l'importance reste toutefois fondamentale. C'est pourquoi le service des enseignants devra mieux intégrer, en les articulant, la diversité des situations éducatives : cours, soutien et remise à niveau, projets interdisciplinaires, aide personnalisée, contribution au suivi et à l'orientation, préparation méthodologique aux études supérieures.

Développer le travail en équipe

Le travail en équipes disciplinaires et interdisciplinaires sera développé et reconnu ainsi que le travail conduit dans le cadre du conseil pédagogique dont les missions seront précisées.

S'appuyer sur la liberté pédagogique

Conformément à la loi, la liberté pédagogique des enseignants s'exercera pleinement afin de mettre en place des approches renouvelées de l'enseignement dans un cadre plus souple et plus adapté aux besoins et aux aspirations des lycéens.

Renforcer les liens avec l'enseignement supérieur

La préparation des lycéens à l'enseignement supérieur en termes de méthodologie et d'information sur l'orientation supposera de développer les liens des enseignants de lycée avec l'enseignement supérieur selon des modalités à définir : services partagés, échanges de service avec des enseignants de l'université, formation continue à l'université, mise en place au lycée de référents pour l'enseignement supérieur (universités, IUT, STS et CPGE), suivi pédagogique et encadrement d'étudiants de première année par des professeurs en poste au lycée.

Une modernisation du fonctionnement des établissements

Une offre équitablement répartie entre les établissements

Actuellement, la carte des options et l'offre éducative dans les domaines du soutien ou de l'approfondissement sont concentrées de façon aléatoire et ont tendance à accroître les inégalités entre territoires et entre élèves. Une offre équitable doit pouvoir être offerte à toutes les familles.

De nouvelles conditions pour l'autonomie

La personnalisation des parcours et l'ouverture du choix des élèves supposent une capacité d'auto-organisation des établissements dont les limites doivent être définies. Pour la mise en œuvre de ces objectifs et des nouvelles modalités pédagogiques induites, les ressources entrant dans l'allocation aux établissements comprendront :

- les horaires d'enseignement définis nationalement ;
- les ressources liées aux projets pédagogiques des établissements ;
- les moyens organisationnels des établissements permettant le fonctionnement des équipes enseignantes.

ASSURER LA RÉUSSITE DE TOUS

- L'accompagnement éducatif
- L'éducation prioritaire
- Améliorer l'orientation : le parcours de découverte des métiers et des formations
- Le dispositif expérimental de réussite scolaire au lycée

L'accompagnement éducatif

Prolongement du temps scolaire, l'accompagnement éducatif est offert à tous les élèves volontaires. Il peut s'avérer très profitable aux élèves qui ne bénéficient pas de conditions d'encadrement favorables à l'issue de leur journée de classe. Ce dispositif contribue ainsi à la promotion de l'égalité des chances entre tous les élèves.

Cet accompagnement est d'une durée indicative de deux heures, quatre jours par semaine tout au long de l'année scolaire.

UN PREMIER SUCCÈS EN 2007-2008

Dès la rentrée 2007, ce nouveau dispositif a été offert aux élèves des collèges de l'éducation prioritaire.

Il a connu un vif succès puisque 1 085 collèges de l'éducation prioritaire l'ont effectivement organisé. De plus, 423 collèges ne relevant pas de l'éducation prioritaire ont choisi de l'expérimenter.

Environ 221 500 élèves ont ainsi pu en bénéficier. L'accent a été mis sur les élèves de 6^e : par exemple, dans les collèges des réseaux "ambition réussite", 52 % d'entre eux en ont bénéficié.

Les activités se sont déroulées majoritairement en petits groupes de 10 élèves en moyenne.

Plus de 28 000 personnes, dont 18 000 enseignants, ont encadré ces activités auprès des élèves.

LA GÉNÉRALISATION À TOUS LES COLLÈGES ET AUX ÉCOLES DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

À la rentrée 2008, l'accompagnement éducatif est généralisé à tous les collèges, publics et privés, et il est étendu aux écoles élémentaires de l'éducation prioritaire, dans le cadre de la dynamique "Espoir banlieues".

6 376 collèges prévoient de mettre en place le dispositif à la rentrée (soit 95 % des collèges publics et 64 % des collèges privés), ainsi que 3 730 écoles élémentaires de l'éducation prioritaire (soit plus de 90 % d'entre elles).

LES ACTIVITÉS PROPOSÉES

L'accompagnement éducatif repose sur trois domaines éducatifs complémentaires : l'aide aux devoirs et aux leçons, la pratique sportive, la pratique artistique et culturelle.

La part respective de ces trois domaines peut varier au cours de la semaine et pendant l'année, selon les formules définies par l'établissement en fonction des besoins des élèves. Globalement, sur l'année 2007-2008, l'aide aux devoirs a représenté 71 % du temps consacré à l'accompagnement éducatif, les activités culturelles 19 % et les activités sportives 9 %.

Le temps de l'aide aux devoirs et aux leçons permet aux élèves de réaliser les travaux à effectuer à la maison ou d'approfondir le travail de la classe. Il peut comporter une aide méthodologique. Il peut également comprendre d'autres activités : approfondissement disciplinaire, lecture, atelier scientifique, travail sur projet interdisciplinaire, recherches documentaires, pratique de langues vivantes ...

L'accompagnement éducatif favorise par ailleurs l'accès des élèves aux ressources documentaires de l'établissement ainsi qu'aux ressources numériques.

Les activités sportives proposées offrent aux élèves un temps supplémentaire de pratique sportive. La diversité des choix des pratiques sportives repose sur les ressources locales et le partenariat établi avec les clubs sportifs locaux.

S'agissant de la pratique artistique et culturelle, tous les domaines et toutes les formes de l'art et de la culture sont envisageables. L'accent est mis sur les activités d'expression et de création artistiques aboutissant à des réalisations concrètes. Les partenariats avec les structures artistiques et culturelles situées dans l'environnement des établissements sont privilégiés.

Les activités de l'accompagnement éducatif peuvent être animées par des enseignants volontaires, des assistants d'éducation, des associations agréées, ainsi que par des étudiants, des parents, des retraités...

UN EXEMPLE

L'accompagnement éducatif au collège François-Truffaut à Strasbourg

— Activités proposées pour l'aide aux devoirs : études dirigées en 6^e, aide aux devoirs et aux leçons par niveau (5^e, 4^e, 3^e), aide aux devoirs et aux leçons pour les élèves de la classe d'accueil (spécifiquement "français langue étrangère"), aide aux devoirs spécifiques (maths, sciences, langues, histoire-géographie).

Encadrement : 56 enseignants, 17 non-enseignants et 10 intervenants extérieurs.

— Pratique artistique et culturelle : théâtre, chorale, percussions, flûte à bec, peinture, audiovisuel, bibliothèque sonore, atelier architecture, de création artistique, cinématographique, visites de musées, de laboratoires scientifiques, pratique spécifique des TICE, les mathématiques par le jeu.

Encadrement : 30 enseignants, 1 non-enseignant et 6 intervenants extérieurs.

— Pratique sportive : tennis et tennis ballon, step aérobic, danse orientale, savoir nager, boxe française.

Encadrement : 7 enseignants, 1 non-enseignant.

L'éducation prioritaire

RÉSEAUX "AMBITION RÉUSSITE"

La mise en place en 2006 des réseaux "ambition réussite" a concentré les moyens éducatifs sur un nombre limité d'écoles et d'établissements où les difficultés scolaires sont les plus fortes. On compte aujourd'hui 254 réseaux ambition réussite, soit autant de collèges associés aux 1 750 écoles de secteur.

L'accent a été mis, outre l'augmentation des moyens, sur l'amélioration du pilotage et l'innovation pédagogique.

Un premier bilan encourageant peut être dressé. En deux ans, l'écart entre le taux de réussite au brevet en "ambition réussite" et hors éducation prioritaire s'est réduit de 2,8 points. Cette politique repose sur une meilleure cohérence des écoles et des collèges, une forte articulation des temps scolaires et périscolaires et, enfin, un renforcement du soutien apporté aux élèves en difficulté.

LA DYNAMIQUE "ESPOIR BANLIEUES"

Tous les réseaux d'éducation prioritaire jouent un rôle essentiel dans la promotion de l'égalité des chances et plus précisément dans la mise en œuvre du volet "Éducation" du plan "Espoir banlieues". Ainsi :

- l'accompagnement éducatif est proposé, au plus tard au mois d'octobre 2008, dans les écoles élémentaires de l'éducation prioritaire ;
- des places d'internat, labellisées "internats d'excellence" - plus de 1 500 dans 250 établissements - sont proposées aux jeunes issus des établissements en éducation prioritaire, afin de leur offrir un cadre susceptible de les aider à développer leur potentiel scolaire ;
- trente sites d'excellence, pour la plupart issus de l'éducation prioritaire, sont créés. Ces lycées renforcent l'accompagnement individualisé des élèves et développent des dimensions d'excellence linguistiques et/ou artistiques ou culturelles tandis que les lycées professionnels (10 sur 30 sites) sont transformés en lycée des métiers ;
- l'expérimentation de la mixité scolaire choisie, dite "busing", permet de scolariser des élèves de cours moyen d'une école à une autre, située dans un quartier plus favorisé. À la rentrée, 12 communes volontaires mettront en œuvre cette action ;
- des dispositifs expérimentaux de réussite scolaire offrent à présent la possibilité aux élèves de 200 lycées de bénéficier d'un appui individualisé tout au long de l'année scolaire et lors de stages pendant les vacances ;

- plus de 5 % des élèves inscrits en classe terminale, souvent boursiers, dans chaque lycée général et technologique, ont présenté un dossier de CPGE. Ils se verront proposer une place dans une classe préparatoire ;
- 15 académies s'engagent dès cette année, en partenariat avec les organisations patronales et professionnelles, à créer des banques de stages pour permettre aux élèves les plus défavorisés d'y accéder, en classe de 3^e comme dans les filières professionnelles ;
- des classes relevant de l'enseignement privé sont ouvertes dans les quartiers défavorisés au bénéfice des élèves les plus en difficulté.
50 postes ont été créés à cette fin à la rentrée.

Améliorer l'orientation : le parcours de découverte des métiers et des formations

La rénovation du système éducatif passe par la nécessité d'améliorer l'orientation des élèves. Ainsi, la rentrée 2008 permet l'introduction d'un parcours de découverte des métiers et des formations dès la classe de cinquième.

À la rentrée 2008, les établissements volontaires pourront s'engager dans ce parcours qui sera généralisé à la rentrée 2009.

Il est conçu comme un levier pour améliorer l'orientation des jeunes et éviter les abandons précoces. Il contribue ainsi à accroître l'égalité des chances.

LA CONSTITUTION DU PARCOURS

Tout au long de son cursus, chaque élève pourra, à l'occasion "d'étapes métiers" et de "temps forts" :

- appréhender des métiers différents, quel que soit le niveau de qualification ;
- découvrir les entreprises et les administrations ;
- connaître l'ensemble des voies de formation.

Au collège, il s'appuie sur :

- les enseignements ;
- les heures de vie de classe ;
- les actions éducatives ;
- les dispositifs rapprochant l'école et le monde de l'entreprise et du travail ;
- les séquences d'observation en milieu professionnel.

En classe de 5^e, il doit permettre la découverte d'une large palette de métiers de tous niveaux : visites in situ, contacts avec des professionnels, etc.

En classe de 4^e, la découverte des différentes voies de formation est ponctuée par des visites de lycées généraux et technologiques, de lycées professionnels ou de CFA.

En classe de 3^e, une attention particulière doit être portée sur la séquence d'observation en milieu professionnel obligatoire pour tous les élèves. L'enseignement optionnel de découverte professionnelle, proposé dans tous les collèges, s'intègre également dans ce parcours.

Au lycée, la même démarche se poursuit avec, notamment :

en première, la journée passée en établissement d'enseignement supérieur pour se préparer à l'après-bac ;

en classe terminale, la mise en œuvre du dispositif d'orientation active et le suivi des nouvelles procédures apportées par la généralisation du "dossier unique".

L'aide individuelle est renforcée par la conduite d'entretiens personnalisés d'orientation auxquels sont associées les familles. C'est le cas en troisième, pour préparer les choix de fin d'année, en première pour un entretien d'accueil dans la série ou spécialité du baccalauréat, en terminale, pour préparer le conseil de classe qui donne un avis sur les intentions d'inscriptions post-bac.

À l'entrée en première année de lycée professionnel, l'entretien doit permettre de lutter contre le risque d'abandon précoce.

LES OUTILS POUR LA MISE EN ŒUVRE

- Les établissements s'appuieront sur un cahier des charges académique.
- Le projet d'établissement assurera la cohérence du dispositif d'orientation.
- Chaque élève possédera un livret personnel de suivi pour garder trace de ses expériences et réflexions formalisées au fil des étapes de son parcours.
- Les partenariats seront amplifiés en s'appuyant sur les accords nationaux établis avec le monde professionnel et sur le renforcement du réseau école-entreprise. Les liens entre établissements secondaires et supérieurs seront renforcés.
- Toutes les ressources seront mobilisées, tant internes – CDI, kiosque ONISEP, etc. - qu'externes – CIO, SCUIO-IP, service public de l'emploi, etc.
- Les associations d'anciens élèves peuvent utilement compléter les ressources en contribuant à illustrer la réussite dans tel ou tel métier.

Le dispositif expérimental de réussite scolaire au lycée

Afin de proposer un meilleur accompagnement des élèves, un dispositif de réussite scolaire au lycée est mis en place à titre expérimental, dès la rentrée 2008, dans 200 lycées d'enseignement général et technologique ou professionnel. Ces établissements ont été identifiés comme accueillant des élèves faisant face à des difficultés scolaires particulières.

DES STAGES D'ÉTÉ DÈS LE MOIS D'AOÛT 2008

Ces lycées proposent des stages d'été à leurs élèves volontaires pendant la deuxième quinzaine du mois d'août 2008. Ces stages constituent la première composante du dispositif de réussite scolaire.

Les stages durent deux semaines, à raison de quatre heures par jour, cinq fois par semaine.

Ils s'adressent aux lycéens qui intègrent une classe terminale et aux bacheliers de la session 2008 qui vont poursuivre des études supérieures.

Aux lycéens entrant en terminale, ces stages doivent permettre d'aborder l'année scolaire dans les meilleures conditions de préparation. En fonction des filières et des besoins, il peut leur être proposé des révisions, par exemple, en français, en mathématiques, en langues vivantes, des exercices écrits, un entraînement à la prise de parole, une aide méthodologique (prise de notes, lecture d'énoncés, recherche documentaire, élaboration de plans détaillés, organisation du travail, etc.).

Pour les bacheliers, il s'agit d'acquérir des bases méthodologiques indispensables à la poursuite des études supérieures et de consolider certains acquis. Ils peuvent avoir besoin d'une aide spécifique pour aborder l'enseignement supérieur avec de véritables perspectives de succès, quel que soit le cursus envisagé (universités, STS, classes préparatoires aux grandes écoles, IUT...). Ils se voient proposer un accompagnement, le plus personnalisé possible, ciblé en fonction de la formation envisagée, tant dans les contenus disciplinaires que dans les types d'exercice.

6 167 lycéens des 200 lycées concernés se sont inscrits au stage d'août 2008.

UN ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES TOUT AU LONG DE L'ANNÉE SCOLAIRE

Complément des enseignements, ce dispositif apporte un appui individualisé aux élèves en fonction de leurs besoins, afin de favoriser la réussite scolaire, prévenir les redoublements, limiter les abandons, notamment en lycée professionnel, et préparer la poursuite d'études supérieures.

La participation des lycéens au dispositif de réussite scolaire est volontaire. Il doit être proposé prioritairement aux élèves rencontrant des difficultés, ainsi qu'à ceux qui ont besoin d'un appui pour réaliser un parcours d'excellence.

Cet accompagnement sera proposé à compter du 1^{er} octobre 2008, en complément des horaires obligatoires.

Il s'organise selon deux modalités : un accompagnement tout au long de l'année scolaire et des stages d'une semaine durant les vacances de Toussaint, d'hiver et de printemps.

Par exemple, il peut être proposé pour l'accompagnement :

- des révisions, approfondissements, sur des questions au programme, notamment dans les disciplines générales (français, mathématiques et langues vivantes) et les disciplines technologiques ;
- des séances dédiées à l'organisation et aux méthodes de travail, aussi bien en classe (prise de notes, prise de parole,...) que pour des travaux personnels (recherche documentaire, fiches de lecture, élaboration de plans détaillés...).

Les stages durent une semaine, quatre heures par jour, à raison de cinq jours par semaine. Les ateliers d'environ 10 élèves portent sur le travail en classe ou sur l'organisation du travail personnel, au travers de révisions et des méthodes abordées le trimestre précédent. L'objectif est d'aider les lycéens à surmonter leurs difficultés, à reprendre la classe en ayant repris confiance en eux ou encore à se maintenir dans le parcours d'excellence qu'ils ont choisi.

Des sessions d'entraînement aux examens permettent d'aider les élèves qui le souhaitent à se préparer à toutes les épreuves écrites et orales du baccalauréat, sans oublier les épreuves anticipées, notamment celle de français.

PERMETTRE L'ÉCOLE POUR TOUS

- La scolarisation des élèves handicapés
- La formation des auxiliaires de vie scolaire
- Les unités pédagogiques d'intégration (UPI)

La scolarisation des élèves handicapés

À la rentrée 2008, les actions du ministère de l'Éducation nationale pour améliorer les conditions de scolarisation des élèves handicapés seront poursuivies, dans le prolongement de l'engagement du Président de la République de garantir le droit à la scolarisation de tous les enfants handicapés.

UNE NOUVELLE PROGRESSION EN 2007-2008

Lors de l'année scolaire 2007-2008, un effort sans précédent en faveur du meilleur accueil possible des élèves handicapés a été réalisé : plus de 162 000 élèves handicapés ont été scolarisés au sein des établissements scolaires, publics et privés. Ces élèves sont principalement accueillis en classes ordinaires où 110 800 élèves sont scolarisés dans le premier et le second degré. À la rentrée 2008, tout comme en 2007, le système éducatif accueillera 10 000 élèves handicapés supplémentaires.

La progression se poursuit également dans les dispositifs collectifs qui permettent la scolarisation au sein des établissements scolaires ordinaires d'élèves ne pouvant s'accommoder des contraintes d'une scolarisation individuelle : 51 215 élèves sont scolarisés au sein de 3 950 classes d'intégration scolaires (CLIS) dans le premier degré et 1 289 unités pédagogiques d'intégration (UPI) dans le second degré au lieu de 1 014 en 2006-2007.

71 000 élèves reçoivent, par ailleurs, un enseignement à l'année, dispensé dans les unités d'enseignement des établissements médico-sociaux et sanitaires, où les enseignements sont assurés par des professeurs mis à disposition par le ministère de l'Éducation nationale.

Enfin, 800 jeunes handicapés reçoivent un enseignement à distance.

L'augmentation quantitative du nombre d'élèves handicapés scolarisés s'est accompagnée d'un allongement du cursus scolaire de ces élèves. Le nombre de ces élèves scolarisés dans le second degré a augmenté de près d'un tiers en quatre ans. Le nombre d'élèves handicapés scolarisés en lycées (général, technologique et professionnel) est passé de 8 086 à 9 139 entre les rentrées 2006 et 2007, soit une augmentation de plus de 13 % en un an.

UNE MOBILISATION DES MOYENS

Le déploiement d'**enseignants référents**, actuellement au nombre de 1 180, contribue à favoriser la cohérence de la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation des élèves handicapés. Ces enseignants spécialisés permettent d'établir un lien fort entre les familles, les professionnels contribuant à la scolarisation et à son accompagnement et les instances des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH). Ils assurent la permanence des relations avec l'élève et ses parents sur l'ensemble de son parcours de formation. Ils constituent aussi une personne ressource pour les enseignants.

La croissance du nombre d'élèves handicapés scolarisés dans les établissements scolaires est pour une large part, imputable à la possibilité, pour certains de ces élèves, de bénéficier d'un accompagnement par un **auxiliaire de vie scolaire (AVS)** ou un **emploi vie scolaire (EVS)**. Plus de 19 700 postes sont consacrés à l'aide humaine directe, dont bénéficient 35 431 élèves handicapés. La formation de ces personnels a été améliorée.

Plus de 10 millions d'euros ont été investis pour équiper les élèves handicapés en matériels pédagogiques adaptés, permettant d'accroître leur autonomie et de faciliter leurs apprentissages au sein des établissements scolaires.

UN PARCOURS SCOLAIRE PLUS COHÉRENT

— Le dispositif téléphonique "Aide Handicap École" (0810 55 55 00), créé par Xavier DARCOS en août 2007, pour aider les familles dans les procédures d'orientation de leurs enfants est relancé.

Les services académiques sont mobilisés pour apporter leur appui à cette cellule. La plate forme sera à nouveau accessible à partir du 25 août 2008, à 8h du matin.

— Le déploiement des enseignants référents et le plan d'ouverture d'au moins 200 UPI par an, avec l'objectif d'atteindre le nombre total de 2000 UPI en 2010, constituent une des priorités de la rentrée scolaire 2008. L'ouverture d'UPI en lycée (général, technologique et professionnel), qui conditionne la poursuite des parcours de formation de certains élèves handicapés vers une formation professionnelle, ou la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur est dorénavant une priorité. L'effort portera également sur les ouvertures d'UPI dans les lycées professionnels.

— La scolarisation des jeunes sourds est améliorée. L'enseignement de la langue des signes française (LSF) leur permet ainsi un parcours bilingue.

UN RENFORCEMENT DE LA PLACE DES ÉLÈVES HANDICAPÉS DANS LE SYSTÈME SCOLAIRE

— L'appui et l'aide pédagogique aux enseignants qui accueillent dans leur classe des élèves handicapés sont une priorité de la rentrée 2008. Un plan de mesures destinées à accompagner les enseignants non spécialisés dans leurs classes est organisé dans chaque département.

— Un guide relatif à la scolarisation des élèves handicapés, destiné aux professionnels de l'éducation, a été diffusé dans les écoles, les collèges et les lycées. Celui relatif à la scolarisation des élèves présentant de l'autisme ou des troubles envahissants du développement le sera à la rentrée 2008.

— La constitution en cours d'un réseau d'inspecteurs du second degré en complément de celui existant dans le premier degré va permettre le développement d'une

culture commune et d'aider les chefs d'établissement à mieux inclure les élèves handicapés.

- Dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne, une conférence européenne sera consacrée en octobre 2008 à la scolarisation des élèves handicapés. Présidée par Xavier Darcos, ministre de l'Éducation nationale, elle permettra de réaliser des échanges et de comparer les dispositifs en vigueur dans les différents pays de l'Union européenne.

La formation des auxiliaires de vie scolaire

À l'occasion de la création de 2 700 nouveaux emplois d'assistants d'éducation/auxiliaires de vie scolaire individuels (AVS-i) à la rentrée 2007, une convention entre le ministre de l'Éducation nationale et les représentants des grandes associations nationales de parents d'enfants handicapés a été signée afin d'améliorer la formation de ces personnels.

Dans chaque département est établi un plan de formation opérationnel mobilisant tous les partenaires.

Une formation de 60 heures de tous les personnels, assistants d'éducation et emplois vie scolaire, exerçant la mission d'AVS-i, est mise en place dans le cadre de la convention de partenariat signée avec les associations. Cette formation peut être portée à 150 heures pour les personnes volontaires.

La formation se décline en trois grands modules : institutions et systèmes institutionnels ; besoins des élèves handicapés et connaissance du handicap ; compétences demandées.

L'effort de formation des personnels, assistants d'éducation ou emplois vie scolaire assurant l'accompagnement des élèves handicapés, a été considérable au cours de l'année scolaire 2007-2008. 35 % des personnels étaient en attente de formation à la rentrée 2007, pourcentage réduit à 5 % en juin 2008, alors même que le nombre de personnes assurant les missions d'auxiliaire de vie scolaire connaissait une forte croissance, passant de 12 000 personnes en juin 2007 à près de 17 900 en juin 2008.

À la fin de leur contrat, des dispositions sont prises pour valoriser les acquis de leur expérience et leur permettre de s'insérer dans la vie active, en relation avec le plan "métiers" du ministère des affaires sociales.

Les unités pédagogiques d'intégration (UPI)

Les UPI sont des dispositifs collectifs accueillant un petit nombre d'élèves handicapés (10 maximum) présentant des besoins similaires, ouverts au sein de collèges ou de lycées ordinaires, qui s'adressent à des élèves de 12 à 16 ans ne pouvant s'accommoder des contraintes parfois lourdes de la scolarisation individuelle. Ils jouent un rôle essentiel pour favoriser la continuité des parcours individualisés de formation et pour éviter les orientations vers les établissements spécialisés de ces élèves qui peuvent ainsi poursuivre leur scolarité en milieu ordinaire.

- Le nombre d'ouvertures d'UPI supplémentaires programmées pour la rentrée 2008 est de 250 UPI (dont 200 en collèges, 30 en lycées professionnels et 20 en lycées), portant leur nombre total à environ 1 540.
- L'objectif de 2 000 UPI à l'horizon 2010 a été fixé, de façon à permettre la couverture de tout le territoire.
- 11 570 élèves ont été scolarisés en UPI en 2007-2008, alors que 9 350 élèves y étaient scolarisés en 2006-2007, 1 600 en 2000-2001 et 200 en 1997-1998.
- Le nombre de postes d'enseignants d'UPI s'est accru de près de 50 % entre les rentrées 2005 et 2007.

OUVRIR L'ÉCOLE : L'ÉCOLE EN MOUVEMENT

- Le développement du numérique à l'école
- L'ouverture européenne à l'école : la présidence française de l'Union européenne (PFUE)

Le développement du numérique à l'école

Pour éviter la fracture entre les familles, l'école et l'inégalité entre les écoles et les établissements, deux enjeux majeurs, le ministre a arrêté cinq priorités à la suite du rapport de la mission e-Éduc "Pour le développement du numérique à l'école". Quatre de ces priorités seront mises en œuvre durant l'année scolaire 2008-2009 :

- inclusion d'un "volet numérique" dans les projets d'école et les projets d'établissement ;
 - création d'une plate-forme d'identification et de présentation des ressources, des usages et des bonnes pratiques ;
 - création d'un observatoire national des technologies de l'information et de la communication (TIC) ;
 - mise en place d'un programme de formation de l'encadrement aux TIC et aux projets numériques.
- La dernière priorité sera lancée dès la rentrée 2008 pour application à tous les collèges et lycée en 2010 : utilisation d'un cahier de textes électronique dans les établissements scolaires**

ACTIONS ENTREPRISES

Dès la rentrée 2008, un "volet numérique", intégré dans les projets d'école et les projets d'établissement, permettra de développer les usages des technologies de l'information et de la communication par les élèves au cours des apprentissages, à tous les niveaux et dans tous les champs disciplinaires. À côté de l'informatique pédagogique, l'informatique de gestion poursuivra son déploiement pour favoriser la communication interne et la communication avec les familles. À l'intersection des deux, le cahier de textes sera généralisé.

Il existe déjà, dans nombre d'écoles et dans la quasi-totalité des établissements, une référence au numérique avec la charte d'usage des TIC et d'internet ; celle-ci est annexée au règlement intérieur et doit être signée par les parents d'élèves mineurs. Mais il convient d'aller plus loin et d'inscrire un volet numérique, dans le projet d'école ou d'établissement, afin de marquer la volonté de l'équipe de direction et des enseignants de développer les usages des TICE dans les classes et avec les élèves.

Plusieurs possibilités pour développer ce "volet numérique" dans l'école ou l'établissement existent d'ores et déjà.

Ainsi, toutes les écoles et tous les établissements peuvent déjà inscrire l'organisation qu'ils ont choisie pour la préparation et la validation du B2i.

Un autre aspect de ce "volet numérique" du projet d'école ou d'établissement concerne la sécurité des élèves face aux risques et aux dangers d'internet ; l'information et la sensibilisation des élèves doivent être prévues, organisées et mises en place tandis que l'installation de dispositifs de filtrage des contenus inappropriés est obligatoire.

D'autres actions peuvent aussi permettre de nourrir ce "volet numérique" des projets d'école et d'établissement. C'est le cas, par exemple, de l'accompagnement éducatif pour lequel les ressources numériques, l'usage de salles multimédias après la classe peuvent constituer un apport intéressant. La communication en direction des familles (notes, absences, etc.) représente une autre possibilité.

Par ailleurs, au travers des discussions qui vont s'ouvrir avec les représentants des collectivités territoriales dans les conseils d'école ou les conseils d'administration des établissements scolaires, ces volets doivent préfigurer les discussions d'un "projet d'école ou d'établissement numérique" à part entière, tel que le préconise le rapport de la mission e-Educ.

Le [cahier de textes numérique](#) permettra de mieux informer les familles et introduira une souplesse nouvelle dans la personnalisation des travaux demandés aux élèves. Il sera généralisé dans tous les collèges et lycées en 2010.

Outil réglementaire, le cahier de texte de la classe est aussi un outil de communication entre les professeurs, les élèves, le chef d'établissement et les corps d'inspection. Mais c'est surtout un outil pour organiser le travail de l'élève.

Dans le cadre de la politique de développement des services numériques pour les établissements scolaires, le cahier de textes numérique de la classe doit pouvoir jouer un rôle pivot dans la gestion des activités pédagogiques, tant par la valeur ajoutée incontestable qu'il apporte à chacun de ses usagers (enseignants, élèves, parents, chefs d'établissement, corps d'inspection) que par l'impulsion qu'il donne aux usages des autres services numériques disponibles dans les établissements scolaires.

Le ministère de l'Éducation nationale a d'ores et déjà mis en place un comité de pilotage sous la responsabilité de la direction générale de l'enseignement scolaire. En s'appuyant sur l'expérience des établissements qui utilisent déjà le cahier de textes numérique, il s'agira d'établir un descriptif des fonctionnalités attendues et de le confronter à celles actuellement proposées par les éditeurs de vie scolaire ou d'espaces numériques de travail (ENT).

L'analyse des pratiques autour du cahier de textes numérique est un objectif prioritaire pour l'année scolaire 2008-2009. Celle-ci permettra d'affiner le périmètre fonctionnel de l'outil, d'en définir son mode de déploiement optimal pour la généralisation et de mettre en place le dispositif d'accompagnement nécessaire afin d'atteindre l'objectif fixé pour 2010.

Une [plate-forme d'identification et de présentation des ressources](#) est en cours de construction, à destination des enseignants. Elle apportera aux professeurs débutants, comme aux enseignants expérimentés, des ressources pédagogiques favorisant et facilitant l'évolution de leur enseignement, en intégrant des activités utilisant les technologies de l'information et de la communication, leur permettant également de mutualiser leurs expériences.

Un [observatoire national des TIC](#) est nécessaire, tant pour faire connaître l'existant et les bonnes pratiques, que pour mener une réflexion de haut niveau sur la place des TIC dans l'enseignement et les nouvelles manières de penser, concevoir et s'organiser dans une société numérique.

La [formation de l'encadrement](#) doit prendre en compte les compétences liées aux TIC pour que les personnels d'encadrement et de direction soient en mesure d'utiliser les outils numériques dans le cadre de leurs fonctions mais aussi de former, d'impulser et d'évaluer le développement des TIC dans les établissements scolaires.

À ces mises en œuvre nouvelles doivent être ajoutés la généralisation et le développement des actions entreprises en 2007-2008 :

La généralisation des espaces numériques de travail (ENT)

Après la mise en place des toutes premières généralisations en 2006 dans les académies de Strasbourg, Clermont-Ferrand et Reims, l'année scolaire 2007-2008 a été marquée par la montée en puissance du nombre de projets d'espaces numériques de travail sur le territoire.

Des partenariats académies-collectivités territoriales ont été formalisés autour d'une volonté commune de généraliser l'ENT à moyen terme à l'ensemble des établissements scolaires.

1 000 visioconférences pour l'apprentissage des langues vivantes

Pour soutenir et développer l'apprentissage précoce des langues dès l'école primaire, l'opération "1 000 visioconférences" a été lancée à l'automne dernier.

Ce projet vise à favoriser cet apprentissage en permettant aux élèves de dialoguer avec des interlocuteurs natifs (enseignants, élèves de classes jumelées).

Après une première phase d'expérimentation de 40 projets en 2008, la seconde phase consiste à étendre le dispositif à 960 autres écoles à la rentrée 2008 pour atteindre les 1 000 sites prévus.

Cette seconde phase a été lancée par un courrier du 4 juin aux recteurs et aux inspecteurs d'académie. Ce courrier précise aussi le nombre de projets pour chacune des académies (répartition selon le nombre d'élèves dans le 1^{er} degré).

Cette étape est déléguée aux académies, avec une annonce nationale et un appui méthodologique du ministère (cahier des charges, dossier de candidature, site indiquant les correspondants au niveau académique notamment), mais la gestion des appels à projets, la sélection des écoles et le déploiement des projets sont pris en charge par chaque académie.

Les langues éligibles sont l'anglais, l'allemand, l'espagnol et l'italien.

L'ensemble du processus d'appel à projets et de sélection devrait être terminé durant le mois de septembre afin que les projets se mettent en place au plus vite.

Clés USB pour les jeunes enseignants

Cette année, près de 50 000 clés seront distribuées pour toutes les disciplines.

Cette opération représente un investissement important du ministère et doit s'inscrire dans la communication de rentrée de chaque académie.

Elle permet de réunir les nouveaux enseignants sur un thème fédérateur autour d'une question pédagogique centrale pour les années à venir : l'intégration des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement.

Les ressources accessibles dans chaque clé sont des exemples de la diversité de l'offre actuelle disponible pour l'enseignement.

Ressources numériques adaptées aux handicaps :

Le site www.lecolepourtous.education.fr, qui ouvrira à la rentrée, est conçu pour réussir l'accompagnement de tous les élèves en situation de handicap, notamment par le biais des TICE.

Les publics visés prioritairement sont les personnels du ministère de l'Éducation nationale, les familles et les collectivités locales et territoriales.

Le site a deux objectifs : informer et permettre les échanges. Il propose cinq grandes rubriques :

- des réponses aux questions le plus souvent posées ;
- une sélection de ressources numériques pédagogiques et des fiches sur les matériels qui facilitent les apprentissages ;
- une sélection de contenus disponibles sur internet ou en librairie traitant des problématiques abordées ;
- les textes officiels relatifs à la scolarisation des enfants handicapés ;
- les adresses des organismes, associations, etc.

L'ouverture européenne à l'école : la PFUE

La présidence française de l'Union européenne constitue un moment privilégié pour informer les élèves, leurs familles et la communauté enseignante sur les opportunités qu'offre l'Europe en termes de mobilité (avec les programmes européens de mobilité), d'échanges (notamment grâce au recours à l'outil internet, qu'il s'agisse des visioconférences utilisées pendant les cours de langues ou pour des jumelages virtuels) et de découvertes (apprentissage des langues, ouverture à la diversité et à la richesse de l'Europe). Dans chaque académie, à l'occasion de la PFUE, de nombreux projets, initiatives et événements seront lancés, qui contribueront à développer et à consolider la dimension européenne et internationale au sein de chaque établissement.

MIEUX INFORMER SUR L'EUROPE

Les ressources mises à la disposition des élèves et des professeurs par le ministère de l'Éducation nationale sur l'Union européenne et, plus particulièrement, sur l'Europe de l'éducation, ont été accrues et complètement renouvelées :

- à la disposition de la communauté éducative, des ressources numériques repensées : sur le site <http://eduscol.education.fr>, un "kiosque Europe" offre des informations à usage éducatif sur l'Union européenne (avec des liens vers les sites français et européens les plus récents) et aussi des contenus pratiques sur la mobilité en Europe, l'objectif étant de permettre à tous les enseignants de disposer de supports utiles et intéressants sur l'Europe, que ce soit sous l'angle de la construction européenne ou de la richesse et de la diversité des cultures, de l'histoire et de la vie quotidienne des États membres de l'Union européenne et de susciter un désir de mobilité en Europe ;
- une affiche, présentant les programmes de mobilité Comenius (collèges, lycées, enseignants) et Leonardo (jeunes en formation professionnelle), a été diffusée dans tous les collèges et lycées par l'ONISEP en liaison avec l'agence de mobilité Europe Éducation Formation France ;
- des pages web dédiées à la PFUE et, en particulier, aux "Cahiers d'Europe" : cahiers de vacances européens, lancés au début de la PFUE en direction des écoliers et collégiens, sont consultables sur le site education.gouv.fr en lien avec le site de la PFUE ue2008.fr

PROPOSER UN VÉRITABLE PARCOURS EUROPÉEN DANS TOUTES LES ÉCOLES ET LES ÉTABLISSEMENTS

À l'occasion de la PFUE, les établissements scolaires sont invités à mettre en place des actions pédagogiques en direction des élèves autour de plusieurs moments forts :

- du 2 au 5 septembre 2008 : les élèves vivront une **rentrée scolaire aux couleurs de l'Europe** avec le pavoisement des établissements, une signalétique dans les langues vivantes européennes enseignées dans l'établissement, ou encore des événements spécifiques proposés par les équipes éducatives ;
- le 19 septembre se tiendra l'opération "**L'Europe à l'école**" au cours de laquelle des personnalités retourneront dans les écoles ou collèges de leur enfance pour y parler d'Europe ;
- le 26 septembre, la "**Fête des langues**" à l'école et hors de l'école sera consacrée à l'Europe ;
- début octobre sera lancé, en direction des lycéens, **un concours vidéo web** consacré à l'Europe, parallèle de l'opération "Mes cahiers d'Europe", cahiers de vacances européens, lancée en début de présidence française en direction des écoliers et collégiens de France ;
- du 20 au 24 octobre 2008, la "**Semaine de l'Europe à l'École**" aura pour objectif de faire vivre les enseignants et les élèves à l'heure de l'Europe des 27 dans les écoles, les collèges et les lycées. Cette semaine de l'Europe à l'École doit être l'occasion, pour les équipes enseignantes, d'intégrer des thématiques européennes aux enseignements et d'ouvrir certaines activités pédagogiques ou éducatives à la dimension européenne à partir de choix faits par l'établissement. De multiples événements européens seront organisés dans toutes les académies associant de nombreux partenaires (collectivités locales, associations, représentants des institutions européennes, etc).

DÉVELOPPER L'APPRENTISSAGE DES LANGUES ET LES ÉCHANGES VIRTUELS AVEC NOS PARTENAIRES EUROPÉENS

Afin de soutenir l'effort de généralisation de l'enseignement d'une langue étrangère dès le cours élémentaire, puis dès le cours préparatoire, à raison d'1 h 30 par semaine, le ministère de l'Éducation nationale, en liaison avec les collectivités locales, s'appuiera sur les nouvelles possibilités offertes par les TICE.

Ainsi 1 000 écoles doivent être équipées de matériel pour la visioconférence, expérience sans précédent en Europe, et qui recueille, de la part de nos partenaires européens, un accueil très positif.

Par ailleurs, grâce à la plate-forme européenne d'échanges inter-établissements dont chaque école française doit se saisir, **eTwinning**, 5 000 classes de l'école primaire et du collège devraient être jumelées avec un établissement européen avant décembre 2008.

L'investissement en faveur des langues étrangères ne se limite pas à l'école élémentaire. Il est poursuivi dans les collèges avec l'expansion des 6^e bilangues, dispositif qui garantit la continuité entre l'enseignement de la langue étrangère à l'école et au collège et permettra d'atteindre l'objectif de la maîtrise de deux langues étrangères.

Enfin, les sections européennes, qui proposent un enseignement ouvert sur les pays étrangers par l'apprentissage renforcé d'une langue étrangère, poursuivent leur développement : + 9 % d'élèves scolarisés dans ces sections entre la rentrée 2006 et la rentrée 2007.

Apprentissage des langues renouvelé, relance des actions de jumelage et d'échanges, campagne d'information sur les programmes européens de mobilité existants sont autant d'instruments destinés à stimuler le désir de mobilité en Europe pour les jeunes de France aujourd'hui.

FAVORISER LA MOBILITÉ ET LES ÉCHANGES EN EUROPE

Les accords avec la Grande-Bretagne et les mesures liées au Traité de l'Élysée avec l'Allemagne permettent déjà de multiplier les échanges tant d'élèves que d'enseignants, à tous les niveaux, dans l'enseignement général comme dans l'enseignement professionnel.

Les établissements sont également de plus en plus nombreux à bénéficier des possibilités offertes par les programmes européens. L'ouverture européenne et la mobilité seront encouragées dans le cadre des projets académiques et, en particulier, toutes les formes d'échanges d'élèves, de professeurs, de personnels administratifs, ou d'encadrement, avec les pays de l'Union européenne.

Les jumelages et les partenariats académiques existants sont, d'ores et déjà, élargis aux nouveaux États membres. Chacune des 30 académies devra nouer des liens éducatifs avec plusieurs des autres pays de l'Union européenne, que ce soit par une accélération des programmes de jumelages entre établissements (notamment, par internet, en consolidation des contacts noués lors des visioconférences) ou par le développement des voyages scolaires (l'objectif du ministre de l'Éducation nationale, Xavier Darcos, étant que chaque élève ait effectué un voyage scolaire au cours de sa scolarité).

La mobilité en Europe doit concerner aussi les professeurs. L'idée d'un "Erasmus des professeurs" a été lancée par le ministre de l'Éducation nationale au plan européen. Des mesures visant à accroître la mobilité des enseignants en Europe seront mises à l'étude dès à présent.

AMÉLIORER LA CONDITION ENSEIGNANTE

— La valorisation du métier d'enseignant

La valorisation du métier d'enseignant

La revalorisation du métier d'enseignant et l'amélioration du pouvoir d'achat sont des priorités fixées par le Président de la République.

L'exonération de cotisations fiscales et sociales et les revalorisations des heures supplémentaires effectives (HSE) mises en œuvre depuis octobre 2007 ont permis d'améliorer le pouvoir d'achat des enseignants de plus de 500 millions d'euros.

Cette situation se pérennisera pour l'année scolaire 2008-2009, puisqu'en outre, tout enseignant du second degré qui choisira de faire trois heures supplémentaires annuelles (HSA) portant ainsi son service de 15 heures à 18 heures s'il est agrégé et de 18 à 21 heures s'il est certifié, recevra une prime complémentaire de 500€. Dans le même esprit, est prévu un alignement sur les taux des certifiés des taux d'HSE versées aux CPE et aux documentalistes intervenant dans le cadre de l'accompagnement éducatif.

L'organisation du service des enseignants du premier degré sera modifiée pour tenir compte de la suppression des cours du samedi matin. Dorénavant, les professeurs d'école effectueront 24 heures d'enseignement obligatoire et trois heures permettant de traiter la difficulté scolaire, la relation avec les familles, le travail en équipe et la formation dans le cadre d'un emploi du temps souple.

De plus, des mesures catégorielles importantes ont été prises : augmentation des ratios de promotion à la hors classe permettant aux enseignants chevronnés d'être promus plus rapidement au grade terminal de leur corps, augmentation de l'indemnité de sujétion spéciale (ISS) des directeurs d'école pour tenir compte de l'évolution de leurs missions.

Pour tenir compte de la réforme du baccalauréat professionnel en trois ans, les enseignants de lycée professionnel bénéficieront d'avancées à la fois indemnitaires et en termes de reconnaissance professionnelle.

Ces avancées concerneront également les débuts de carrière dans le cadre de la réforme du recrutement, déjà lancée, pour une première mise en œuvre à la rentrée 2010. Cette réforme est couplée avec une revalorisation des débuts de carrière qui prendra effet en totalité à la rentrée 2010. Sans attendre cette date, et comme première étape, une prime de début de carrière sera instaurée à la rentrée de 2008 pour les nouveaux titulaires.

Cette démarche se prolonge aussi dans le cadre de la réforme du lycée général et technologique qui doit donner aux enseignants de nouveaux outils pour mieux gérer la diversité de leurs élèves et favoriser l'élévation du niveau de qualification et la poursuite d'études vers le supérieur.

Une politique globale est donc engagée qui améliorera non seulement le pouvoir d'achat mais aussi les conditions d'exercice et les perspectives de carrière des enseignants.

Dans le même esprit des négociations sont en cours pour améliorer les perspectives des corps d'inspection du premier degré (IEN) et du second degré (IA-IPR et IEN-ET- EG). En outre, des mesures indemnitaires ont été également prises en faveur de personnels administratifs afin qu'ils puissent aussi bénéficier d'une amélioration de leur pouvoir d'achat.

ANNEXE

— Les principales mesures du budget 2008

Les principales mesures du budget 2008

Enseignement scolaire public et privé du premier degré

- Création de 840 emplois d'enseignants du premier degré à la rentrée 2008 au titre de l'évolution démographique
- Intégration, à la rentrée 2008, dans la fonction publique de l'État de 230 instituteurs du cadre territorial de Mayotte

Enseignement scolaire public et privé du second degré

- Non-renouvellement de 1 800 emplois d'enseignants du second degré à la rentrée 2008, au titre de l'évolution de la démographie dans le second degré

Résorption des surnombres disciplinaires et rationalisation du remplacement :

- Non-renouvellement de 2 040 emplois d'enseignants du second degré à la rentrée 2008 grâce à l'optimisation de la gestion du potentiel d'enseignement

Mobilisation d'heures supplémentaires à destination des enseignants :

- 75 600 heures-années sont mobilisées, sous forme d'heures supplémentaires, permettant le non-renouvellement de 4 200 emplois d'enseignants du second degré à la rentrée 2008

Optimisation de la gestion administrative

- Non-renouvellement du départ de 1 000 emplois de personnels administratifs en mi-année

Recrutements de stagiaires

- Diminution de 670 du nombre des enseignants stagiaires dans le premier degré public à la rentrée 2008 compte tenu des perspectives de recrutement
- Diminution de 2 130 du nombre des enseignants stagiaires dans le second degré public à la rentrée 2008, compte tenu des perspectives de recrutement
- Diminution de 200 du nombre de stagiaires dans l'enseignement privé, compte tenu des perspectives de recrutement

Vie de l'élève

- Accompagnement éducatif dans les collèges : + 140 M€ dont
 - Recrutement et rémunération d'assistants pédagogiques : 62 M€
 - Paiement d'heures supplémentaires : 43 M€
 - Subventions aux associations : 15 M€
 - Subventions du Centre national pour le développement du sport (CNDS) : 20 M€

La mise en place d'un accompagnement éducatif, hors temps scolaire, dans les collèges relevant de l'éducation prioritaire a été réalisée à la rentrée 2007. Ce dispositif est généralisé à l'ensemble des collèges à la rentrée 2008.

En plus des 1 000 équivalents temps plein (ETP) d'assistants pédagogiques recrutés à compter du 1^{er} janvier 2008, 5 000 ETP d'assistants pédagogiques viendront compléter le dispositif à partir de la rentrée 2008.

- Création de 300 emplois d'infirmières à la rentrée 2008 conformément à l'objectif fixé par la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école
- Création à la rentrée 2008, conformément aux engagements pris dans le cadre de la loi d'orientation sur l'école, de 200 nouvelles unités pédagogiques d'intégration (UPI) (166 dans le public et 34 dans le privé)